

Madame FRESSON, Conseillère Municipale, demande à Monsieur le Maire des explications concernant le futur secrétariat du C.M.S. Elle précise que la création de la future halte-garderie et de la crèche familiale justifie l'emploi d'une secrétaire à mi-temps afin de seconder la Directrice.

Monsieur le Maire tient à préciser qu'il a été convenu que la location du 2ème bureau de la Médecine du Travail serait gratuite, en compensation de quoi, la Médecine du Travail s'engage à fournir une secrétaire à mi-temps dont les principales tâches seraient :

- d'assurer le standard du C.M.S.
- de relever quotidiennement les communications d'après les compteurs prévus à cet effet,
- d'accueillir les personnes se présentant au C.M.S.,
- d'avertir l'Adjoint Technique de la Commune des divers incidents matériels.

Madame FRESSON s'inquiète du travail qui incombera à la Directrice si le problème d'une secrétaire à mi-temps n'est pas résolu.

Monsieur le Maire propose la réunion d'une commission en vue d'apporter une solution à ce problème.